

Communiqué de presse

PLAN D'ACTION DU QUÉBEC SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES VINGT-QUATRE ACTIONS MISES EN OEUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE KYOTO

Québec, le 15 juin 2006 – Vingt-quatre actions seront mises en œuvre pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés tels que l'énergie, les transports, l'industrie, les matières résiduelles et l'agriculture, la santé, l'environnement, les ressources naturelles et le territoire. C'est ce que viennent d'annoncer le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, à l'occasion du lancement du Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques.

Intitulé *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, le plan d'action repose sur quatre principes qui campent une vision cohérente au regard de la lutte contre les changements climatiques. Ces principes visent la prise en charge des responsabilités du Québec dans ses domaines de compétence, l'efficacité économique afin de préserver la compétitivité des entreprises québécoises et la complémentarité des interventions. Le plan comprend les actions que le Québec posera et s'appuie sur une contribution fédérale, essentielle pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Avec ce plan, à lui seul, le Québec réduira de 10 millions de tonnes ses émissions de gaz à effet de serre. Ceci laissera au gouvernement fédéral la responsabilité de financer une réduction additionnelle de 3,8 millions de tonnes pour permettre au Québec d'atteindre la cible fixée par le Protocole de Kyoto.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement mise sur [24 actions concrètes](#) comme limiter la vitesse maximale des poids lourds à 105 km/h ou élever les normes du code du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions. De plus, des montants seront consacrés à la réalisation d'une campagne d'information qui permettra de sensibiliser la population à l'importance d'être active dans la lutte contre les changements climatiques.

La mise en oeuvre du plan d'action s'appuiera sur de nouvelles ressources de 1,2 milliard de dollars sur six ans, soit 200 millions de dollars par année, versés au Fonds vert. Le financement s'appuiera sur le principe de pollueur-payeur et imposera une redevance sur les hydrocarbures appliquée aux entreprises du secteur de l'énergie émettrices de gaz à effet de serre.

Pour le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, « *le plan d'action rendu public confirme l'engagement du Québec en faveur du développement durable et la détermination du gouvernement à respecter les objectifs du Protocole de Kyoto. Le Québec s'impose ainsi comme le leader au Canada en déposant un plan réaliste et responsable qui répondra aux attentes des Québécois et contribuera aux objectifs canadiens du Protocole de Kyoto.* ».

« Le Québec doit élaborer conjointement avec son partenaire fédéral de nouvelles initiatives de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts des changements climatiques qui pourront être mises en œuvre au Québec d'ici 2012 et ainsi contribuer concrètement à l'atteinte de l'objectif canadien de Kyoto. Le gouvernement fédéral doit donc répondre favorablement au leadership du Québec pour nous aider à atteindre les objectifs que nous

nous sommes fixés », a pour sa part précisé le premier ministre, monsieur Jean Charest.

Le [plan d'action 2006-2012](#) peut être consulté dans le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

- 30 -

SOURCE :

Pascal D'Astous
Attaché de presse
Cabinet du ministre
du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Tél. : (418) 521-3911

Hugo D'Amours
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
Tél. : (418) 643-5321